



Transfert de pharmacie, compromis de vente

Par **brequigny_old**, le **14/09/2007 à 10:55**

Bonjour,
Je suis intéressée par l'achat d'une pharmacie dont l'actuel titulaire préparait un transfert, mais renonce et choisit de vendre. Il a calculé son prix de vente en tenant compte de l'augmentation du CA que générerait le transfert.
Peut-on déposer une demande de transfert dès la signature de la promesse de vente? sachant qu'on n'a pas la licence.
Peut-on ajouter aux 3 conditions suspensives légales (obtention du prêt, accord du Conseil de L'Ordre, arrêté préfectoral) la condition d'obtenir le transfert?
Car si j'achète au prix fort pour devoir rester dans les actuels murs petits et vieillots, c'est une faillite annoncée.
Merci d'avance pour votre réponse.
Sylvie Bréquigny, pharmacienne.